



# Réunion d'information du 29 novembre

## Déclaration liminaire des syndicats CGT de la cité administrative

Monsieur le Préfet,

Au nom du collectif des syndicats CGT de la future cité administrative, nous tenons à vous exprimer en préliminaire les observations suivantes et les interrogations, inquiétudes remontées par les agents des différentes administrations.

Tout d'abord, nous regrettons le non respect de l'engagement pris par les services de la préfecture de tenir régulièrement des réunions avec les organisations syndicales représentant les personnels sur l'avancement des travaux de la cité. Au final, vous nous avez convoqué avant la pose de la première pierre et maintenant lorsque toutes les pierres sont posées à quelques mois du déménagement. C'est peu, très peu !!!

Nous regrettons également la faible communication à destinations des agents. Si au début du projet, un bulletin de la préfecture a été envoyé aux collègues, cette publication a très vite disparu du paysage.

Le collectif des syndicats CGT a pu également constater un grand écart sur les informations diffusées par les directeurs locaux de chaque administration sur l'avancement des travaux et même sur le déménagement. Certains collègues savent exactement la place au mètre près qu'ils occuperont à la cité, d'autres ne savent même plus si leur direction est concernée par le déménagement.

Et enfin, que dire de l'heure choisie pour nous réunir aujourd'hui : 11hrs. c'est révélateur du peu d'attention que vous portez au dialogue social avec les organisations syndicales.

**Nous vous présentons maintenant une liste de problématiques soulevées par les collègues. Si certains d'entre eux ont pu obtenir des réponses des directeurs locaux, c'est loin d'être le cas pour toutes et tous. A vous de nous communiquer officiellement des réponses à ces inquiétudes :**

### **Sur l'emménagement :**

- A quelle date est prévue la remise des clefs ?
- Quel est le calendrier officiel d'emménagement administration par administration ?
- Comment sera-t-il organisé ? Recours à une société spécialisée ? Le week-end ? Continuité des services ?

### **Sur la mobilité :**

- Quel sera le nombre de places de parkings accessibles aux agents ? Quelle sera leur localisation ? S'il s'agit de places payantes, qui en assurera la charge financière ? On parle d'une place pour 3 agents. Comment seront attribuées les places parking ? Sur quels critères ? Avec le télétravail, comment assurer le partage des places de parking lorsque le collègue est absent ?
- Certains collègues devront obligatoirement utiliser leur voiture (aucune gare à proximité de leur domicile), pour autant ils n'envisagent pas de circuler dans le centre ville aux heures de pointe (risques, bouchons). Ils utiliseraient alors les parkings relais en périphérie d'Amiens. Ils s'interrogent sur la fréquence des bus pour rejoindre la cité et la durée du trajet ?
- Y aura-t-il un parking sécurisé pour les vélos ? Un parking sécurisé pour les motos ? Avec combien de places pour chacun de ces parkings ?
- Des bornes de recharge des véhicules électriques seront-elles mises à disposition des agents ?
- Il y a une obligation de disposer de places de parking pour les personnels en situation de handicap équivalent à 2 % de l'ensemble des places. Seront-elles situées au sein même de la cité administrative ? Quel est leur nombre ?
- Certaines administrations de la cité pourraient recevoir du public. Dans le respect de la loi, des places de parking adaptées pour les usagers en situation de handicap doivent être prévues. Où seront-elles situées ?

### **Sur la restauration :**

- Nous avons appris que le restaurant ne sera pas opérationnel lors de l'installation des collègues à la cité. Quand sera-t-il ouvert ? L'employeur a une obligation de fournir un moyen de restauration à ses agents. Quelle solution provisoire sera proposée ? titres restaurant ? convention avec des restaurants inter administration proches de la cité ?

- Comment sera dimensionné le futur restaurant ? Quel mode de restauration ? Quel prestataire ?

### **Sur l'accueil :**

- Quels agents assureront l'accueil physique ? Des agents publics ou une entreprise privée ?
- Y aura-t-il un standard téléphonique commun ?
- Comment sera assuré l'accueil du public ou d'agents publics externes qui devront accéder aux différents services ponctuellement par exemple les stagiaires ?
- Comment sera sécurisé l'accès à la cité ?

### **Sur l'entretien des locaux :**

- Sera-t-elle assurée par des agents publics ?
- S'il s'agit d'une entreprise privée, s'agira-t-il d'un marché unique géré par la préfecture ou à la charge de chaque direction ? Comment les agents pourront exprimer leurs observations, leurs contraintes sur l'entretien de leurs locaux ?

### **Sur l'organisation des locaux :**

- Le flex office semble être envisagé par certaines administrations avec un nombre de postes de travail inférieurs au nombre d'agents ? Qu'en est-il ?
- Le cloisonnement des bureaux sera-t-il modulable ?
- La personnalisation des espaces de travail sera-t-elle possible ? Décoration, posters, plantes, etc.
- Est-il prévu un local infirmerie dans chacun des bâtiments ?
- Est-il prévu des espaces fumeurs extérieurs dans les étages (passerelles, terrasses) ou uniquement à l'extérieur de la cité ?

### **Sur les archives :**

- Il était prévu initialement qu'elles soient installées dans les sous-sols du commissariat de Police ? Qu'en est-il ? Sachant que le déménagement du commissariat n'est prévu qu'en 2025 ?

### **Sur les locaux partagés :**

- Il était prévu une salle de relaxation, une salle de sport avec accès à des douches. Qu'en est-il ?
- Les douches seront-elles accessibles aux collègues qui viennent en vélo ?
- Un logiciel de réservation des salles de réunion partagées est-il opérationnel ?

### **Le collectif des syndicats CGT tient également à vous exprimer les demandes suivantes sur l'exercice de l'activité syndicale au sein du périmètre de la cité administrative.**

- Après la réception des travaux et avant l'installation des collègues dans les locaux, nous demandons la possibilité pour les élus des CSA-FS (Formation spécialisée en charge de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail) d'organiser des visites de site des locaux de leur administration.
- Comment seront organisés les services de santé au travail ? Comment sera rédigé le DUERP ? Comment est pensée l'articulation entre les assistants de prévention et les chefs de service de chaque administration ?
- Sur les locaux syndicaux : les directeurs sont très vagues sur leur localisation. Au final, où se trouvent-ils ? Quel est leur dimensionnement ? Est-il prévu un mobilier spécifique ? Quel équipement informatique ? La note fonction publique sur l'exercice de l'activité syndicale prévoit que les locaux soient dotés de l'équipement courant des postes de travail de l'administration : mobilier, téléphone, poste informatique, accès aux moyens d'impression. Nous demandons à avoir accès à l'ensemble des intranets de chaque administration à partir du matériel informatique du local, à avoir également un accès full internet.
- Sur les espaces partagés (salle de réunion), nous demandons à avoir accès à l'outil de réservation en ligne si il existe.
- Enfin, nous demandons la mise en place d'un comité de site constitué avec les organisations syndicales représentatives. Nous proposons un comité de 8 membres titulaires et 8 suppléants. La répartition des sièges entre organisation syndicale serait établie à partir des résultats des élections professionnelles de 2022.